

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-015

### Séance du 26 JANVIER 2026

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	:	19
En exercice	:	19
Présents	:	16
Qui ont pris part à la délibération	:	18
Date de la Convocation	:	19/01/2026
Convocation affichée et diffusée le	:	19/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS :** M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. MEISSIMILLY Franck, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE:

M. JACQUET Alain,

#### POUVOIR :

Mme GONZALEZ Sindy a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HENRY  
M. DA COSTA Jean a donné pouvoir à Christophe HENRY

Mme MARTIN GAJAC Corinne a été nommée secrétaire de séance.

#### **Objet : Régularisation de charges locatives**

Monsieur Grossat, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le paiement des charges locatives des deux locataires du bâtiment Mairie.

Compte tenu du cout de l'énergie (prix du gaz multiplié par 3), de consommations stables et de la situation de nos locataires il convient de réfléchir sur la répercussion totale ou partielle de ces consommations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De contenir les participations aux charges électricité et gaz des locataires du bâtiment mairie.
- Décide du gel des charges de nos locataires pour 2025 et 2026
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au service de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré le 26 janvier 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS



(Signature)

(Signature)

La secrétaire de séance  
Corinne MARTIN GAJAC

